



**2024-2025**

Code de vie et informations pertinentes

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Projet éducatif 2019-2024</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Profil de l'élève</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Pour nous joindre</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Code de vie</b> .....	<b>4</b>
4.1. Philosophie d'intervention .....	7
4.2. Carte de consignation .....	7
4.3. Exemples d'outils d'intervention .....	8
4.4. Interventions supplémentaires de l'équipe-école.....	8
4.5. Absence, départ et retard.....	9
a. Absence.....	9
b. Départ .....	9
c. Retard.....	9
4.6. Devoir non fait, incomplet ou négligé .....	9
4.7. Travail non remis .....	10
4.8. Tricherie et plagiat .....	10
4.9. Expulsion de classe.....	10
4.10. Reprise d'évaluation.....	11
a. Reprise d'évaluation en cours d'année scolaire .....	11
b. Reprise d'évaluation en fin d'année scolaire .....	11
<b>5. Code vestimentaire</b> .....	<b>12</b>
5.1. Application du Code de vie liée au Code vestimentaire (interventions particulières).....	13
a. Pour le 1 <sup>er</sup> oubli de souliers ou de vêtements .....	13
b. Pour tous les autres oublis par la suite .....	13
<b>6. Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)</b> .....	<b>14</b>
<b>7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)</b> .....	<b>15</b>
<b>8. Conseils pour réussir</b> .....	<b>17</b>
<b>9. Sanction des études</b> .....	<b>18</b>
<b>10. Activités, sorties et voyages de niveau</b> .....	<b>19</b>
10.1 Informations .....	19
10.2 Politique de transport des élèves lors des activités, des sorties et des voyages .....	20
10.3 Retard des parents lors des activités, des sorties et des voyages.....	20
<b>11. Cafétéria</b> .....	<b>21</b>
<b>12. Protecteur national de l'élève</b> .....	<b>22</b>
<b>13. Services d'aide et de références</b> .....	<b>24</b>



# NOTRE MISSION

À travers une approche humaine remarquable inspirée des valeurs d'engagement, de rigueur et de respect et fort de son héritage, l'Institut Secondaire Keranna a pour mission d'offrir une éducation, un enseignement et un encadrement de qualité supérieure.

Dans un esprit d'ouverture à l'innovation, une équipe passionnée et engagée accompagne l'élève afin de lui permettre d'être actif, de se dépasser et d'être au cœur de sa réussite.

Dans un environnement stimulant où chacun a sa place, l'importance accordée au développement global des filles et garçons leur permettra de se découvrir et s'accomplir.

## 1. Projet éducatif 2019-2024

**Vivre à Keranna, c'est devenir passionné dans ses engagements,  
autonome dans la rigueur et authentique dans le respect.**

Le Projet éducatif de l'école est le fruit d'une concertation de tous les membres du personnel engagés dans la réussite éducative de nos élèves. Il vise à inspirer nos actions pour réaliser la triple mission d'instruire, socialiser et qualifier ces élèves qui nous sont confiés. Ce projet éducatif repose sur trois valeurs charnières que l'école souhaite promouvoir : le respect, la rigueur et l'engagement.

### LE PROJET ÉDUCATIF (tableau-synthèse)

<b>1<sup>re</sup> orientation</b> (pour le bien-être de l'élève) <u>Offrir</u> les meilleures conditions pour stimuler l'épanouissement de chacun des élèves.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Guider l'élève vers l'atteinte d'une santé physique équilibrée.</li><li>▪ Guider l'élève vers l'atteinte d'une santé psychologique équilibrée.</li></ul>
<b>2<sup>e</sup> orientation</b> (pour la réussite scolaire de l'élève) <u>Fournir</u> les meilleures conditions pour favoriser la réussite du plus grand nombre.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser le développement du plein potentiel de chacun.</li><li>▪ Impliquer la famille dans le cheminement de l'élève.</li><li>▪ Responsabiliser l'élève face à ses apprentissages.</li></ul>
<b>3<sup>e</sup> orientation</b> (pour offrir un environnement exceptionnel à l'élève) <u>Accueillir</u> l'élève dans un milieu de vie ouvert, sécuritaire et générateur de passions.	<b>Objectifs retenus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser des rapports humains basés sur le respect et l'ouverture.</li><li>▪ Stimuler le sentiment d'appartenance des élèves.</li><li>▪ Impliquer la famille et la communauté dans la vie de l'école.</li><li>▪ Impliquer l'élève dans sa communauté.</li></ul>

## 2. Profil de l'élève

*L'Institut Secondaire Keranna, par ses actions, sa Mission et son Projet éducatif, contribue à développer un jeune adulte...*



### RESPECTUEUX

L'élève respectueux est un élève ouvert qui entretient des relations harmonieuses et bienveillantes dans lesquelles chacun peut s'exprimer et s'épanouir comme individu.



### RIGOREUX !!

L'élève rigoureux est l'acteur de sa réussite. Il s'applique dans ses travaux et dans les tâches qui lui sont confiées et il utilise ses savoirs et ses compétences afin de mener à bien ses différents projets.



### Créatif

L'élève créatif imagine, construit, met en œuvre des concepts et des idées.

# Profil DE L'ÉLÈVE



### PROACTIF

L'élève proactif anticipe les défis et convertit ainsi la difficulté en opportunité.



### \* Engagé

L'élève engagé s'implique activement dans son école et dans sa communauté. Il développe ainsi sa conscience sociale, son esprit de collaboration et son sens des responsabilités.



### ÉQUILIBRÉ

L'élève équilibré prend soin de sa santé physique et psychologique.



### 3. Pour nous joindre

#### Réception de l'école

**Téléphone** 819 378-4833, poste 0

**Télécopieur** 819 378-2417

**Heures d'ouverture** Lundi au vendredi : de 7 h 30 à 16 h 30  
Journées pédagogiques : de 8 h à 16 h

**Courriel** keranna@keranna.qc.ca

#### Paiement de frais d'études et Boutique Ker-Allure

Pour toute information, veuillez communiquer avec la technicienne des services financiers, soit par :

- Courriel à nathalie.ouellette@keranna.qc.ca
- Téléphone au 819 378-4833, poste 218

#### Absence d'un élève

Tout retard, absence ou départ de votre enfant **doit être communiqué dès que possible à l'agente à l'encadrement, soit par :**

- Courriel à martine.rousseau@keranna.qc.ca
- Téléphone au 819 378-4833, poste 133
- L'utilisation d'un billet d'absence

#### Heures de cours

<b>1<sup>re</sup> période</b>	<b>8 h 40 à 9 h 40</b>		
Pause	9 h 40 à 9 h 50		
<b>2<sup>e</sup> période</b>	<b>9 h 50 à 10 h 50</b>		
Pause	<b>1<sup>re</sup> secondaire</b>	<b>2<sup>e</sup> secondaire 3<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>4<sup>e</sup> secondaire 5<sup>e</sup> secondaire</b>
	10 h 50 à 11 h 05		10 h 50 à 11 h 10
<b>3<sup>e</sup> période</b>	<b>11 h 05 à 12 h</b>	<b>11 h 05 à 12 h 05</b>	<b>11 h 10 à 12 h 10</b>
Dîner	12 h à 13 h 10	12 h 05 à 13 h 10	12 h 10 à 13 h 10
<b>4<sup>e</sup> période</b>	<b>13 h 10 à 14 h 10</b>		
Pause	14 h 10 à 14 h 20		
<b>5<sup>e</sup> période</b>	<b>14 h 20 à 15 h 20</b>		

## 4. Code de vie

L'Institut Secondaire Keranna contribue à développer un jeune adulte respectueux, rigoureux, engagé, proactif, créatif et équilibré. Inspiré par la Mission de l'école, le Code de vie de Keranna repose sur ses trois valeurs, soit le respect, la rigueur et l'engagement.<sup>1</sup> Son objectif est d'offrir un enseignement de qualité, d'apprendre aux élèves à vivre ensemble et de les préparer à la vie en société.

Dans un esprit de bienveillance, tous les membres du personnel sont responsables de l'enseignement du Code de vie et de son application. Quant à lui, l'élève a la responsabilité de le respecter en tout temps et en tout lieu, et ce, dès son arrivée à l'école et lorsqu'il participe à une sortie, un voyage ou une activité pédagogique, sportive, culturelle ou parascolaire.

	<b>Respect</b>
	Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres. Respecter les personnes et l'environnement.

	<b>Rigueur</b>
	Fournir des efforts constants. Prendre ses responsabilités quant à sa réussite.

	<b>Engagement</b>
	Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.

<sup>1</sup> Les icônes de nos trois valeurs sont la création de flatart / Freepik



## Respect

Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres.  
Respecter les personnes et l'environnement.

*L'élève respectueux est un élève ouvert qui entretient des relations harmonieuses et bienveillantes dans lesquelles chacun peut s'exprimer et s'épanouir comme individu.*

### Comportements attendus :

1

J'adopte de saines habitudes de vie.

2

J'agis en tant que bon citoyen numérique et je respecte le droit à l'image.

3

Je circule calmement aux endroits autorisés.

4

Je collabore à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.

5

Je m'exprime (attitudes, paroles et gestes) au bon moment avec calme et politesse.

6

Je maintiens mon environnement propre et sécuritaire.

7

Je porte l'uniforme scolaire comme prévu par le Code vestimentaire.

8

Je réponds positivement aux demandes des adultes de l'école.

9

Je respecte le bien des autres, les équipements, le matériel et les lieux.

10

Je traite les autres comme mon égal en acceptant leur diversité.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**



## Rigueur

Fournir des efforts constants.

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite.

*L'élève rigoureux est l'acteur principal de sa réussite, il s'applique dans ses travaux et dans les tâches qui lui sont confiées et il utilise ses savoirs et ses compétences afin de mettre à bien ses différents projets.*

Comportements attendus :

1

J'apporte tout le matériel requis.

2

J'arrive à l'heure à l'endroit prévu.

3

Je crée mes propres travaux et je suis honnête lors des évaluations.

4

Je laisse mon cellulaire rangé dans mon casier entre 8 h 40 et 15 h 20, sauf lors d'un achat à la cafétéria ou aux machines distributrices.

5

Entre 8 h 40 et 15 h 20, les ordinateurs et les écouteurs ne peuvent être utilisés que pendant les périodes de cours, conformément aux consignes de l'enseignant, et à la bibliothèque (uniquement pour du travail scolaire).

6

Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus.

7

J'utilise adéquatement le matériel et les équipements autorisés à l'école.

8

Je collabore avec les ressources d'aide mises à ma disposition.

**J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.**

	<h2>Engagement</h2>
	<p><b>Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.</b></p>
<p><b>L'élève engagé s'implique activement dans son école et dans sa communauté. Il développe ainsi sa conscience sociale, son esprit de collaboration et son sens des responsabilités.</b></p>	
<p><u>Comportements attendus :</u></p> <div style="margin-left: 20px;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-right: 10px; text-align: center;">1</div> <p>Je m'implique dans des activités qui contribuent à mon estime et à mon développement.</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-right: 10px; text-align: center;">2</div> <p>Je développe des relations humaines.</p> </div> </div> <p style="text-align: center;"><b>J'assume mes décisions et les conséquences qui en découlent.</b></p>	

### 4.1. Philosophie d'intervention

Philosophie d'intervention bienveillante et positive (déf. : disposition affective d'une volonté qui vise le bien-être d'autrui guidé par nos valeurs R-R-E) basée sur la cohérence et la constance.

L'efficacité d'une telle philosophie repose aussi sur la qualité et la clarté des communications au sein de l'équipe-école et aussi, sur la communication-école-famille en plaçant l'élève au cœur de ses responsabilités. Voilà pourquoi toutes nos interventions concertées sont consignées au portail afin que les parents puissent les voir en tout temps.

### 4.2. Carte de consignation

La « Carte de consignation » est utilisée pour personnaliser l'intervention à l'élève et assurer un suivi des interventions. Tous les écarts de conduite de l'élève sont consignés à son dossier de comportements dans *Pluriportail*.

### 4.3. Exemples d'outils d'intervention

- Appel ou rencontre avec les parents
- Confiscation
- Contrat d'engagement et ses objectifs
- Expulsion de classe (l'enseignant fera un appel pour informer le parent de la situation)
- Geste réparateur (ex : lettre d'excuse, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.)
- Perte de privilège
- Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)
- Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)
- Réflexion
- Rencontre avec les intervenants concernés
- Renforcement positif
- Reprise de temps
- Reprise du travail
- Suivi de l'agenda scolaire
- Suspension
- Etc.

### 4.4. Interventions supplémentaires de l'équipe-école

Écarts de conduite	Balises	Interventions supplémentaires
<p style="text-align: center;"><b>A</b></p> <p style="text-align: center;">Écart nuisant aux apprentissages de l'élève lui-même ou aux apprentissages et au bien-être des autres.</p>	<b>7 écarts de conduite</b>	*En plus d'une note au dossier de comportement de l'élève. Rencontre entre l'élève et son chargé de groupe.*
	<b>14 écarts de conduite</b>	Rencontres entre l'élève et responsable de niveau.*
	<b>21 écarts de conduite</b>	Rencontre entre l'élève et le responsable à l'encadrement.*
<p style="text-align: center;"><b>B</b></p> <p style="text-align: center;">Écart nuisant au climat et qui nécessite une action immédiate.</p>	<b>3 écarts de conduite</b>	Rencontre entre l'élève et le responsable à l'encadrement. Appel aux parents.
<p style="text-align: center;"><b>C</b></p> <p style="text-align: center;">Écart s'opposant au Code pénal en vigueur dans la société.</p>	<b>Entre 1 et 3 écarts de conduite</b>	Rencontre entre l'élève, l'intervenant concerné (psychoéducateur, responsable à l'encadrement ou intervenant en dépendance) et la direction à la réussite éducative. Rencontre des parents.

## 4.5. Absence, départ et retard

Pour signaler l'absence, le départ ou le retard d'un élève, le parent doit communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement par courriel à [martine.rousseau@keranna.qc.ca](mailto:martine.rousseau@keranna.qc.ca) ou au 819 378-4833, poste 133.

### a. Absence

Les parents de l'élève qui doit s'absenter de l'école pour une période plus ou moins longue (maladie, voyage, etc.) ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement.

L'élève qui s'absente est responsable de s'informer auprès de ses enseignants du travail et des évaluations à faire ou à reprendre au moment de son retour à l'école. Aucune récupération n'est prévue pour l'élève qui s'absente de l'école pour un voyage ou un projet personnel. L'élève a l'entière responsabilité de prendre les informations manquées lors de son absence.

### b. Départ

Les parents de l'élève qui doit partir de l'école en cours de journée ont la responsabilité de communiquer dès que possible avec l'agente à l'encadrement.

### c. Retard

Les parents de l'élève en retard ont la responsabilité de communiquer avant l'arrivée de leur enfant avec l'agente à l'encadrement pour motiver le retard de l'élève et pour que ce dernier puisse intégrer son cours en arrivant à l'école.

L'élève déjà présent à l'école qui n'est pas en classe au son de la cloche ou qui arrive en retard sans que les parents aient communiqué avec l'agente à l'encadrement doit demeurer au local d'accueil jusqu'au prochain cours et reçoit un « Avis de retard non motivé ».

L'élève a droit à un « Avis de retard non motivé » par année scolaire. Pour tous les autres retards non motivés, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 35 à 13 h.

## 4.6. Devoir non fait, incomplet ou négligé

Dans chacune de ses matières, l'élève a droit à un « Avis de devoir non fait, incomplet ou négligé » par année scolaire. Pour tous les autres devoirs non faits, incomplets ou négligés, l'élève est convoqué à une retenue-midi de 12 h 30 à 13 h. Il doit se présenter dans les deux jours suivants la signature de sa carte.

#### **4.7. Travail non remis**

Lorsqu'un élève ne remet pas son travail au moment annoncé par l'enseignant, ce dernier communique par téléphone ou par *Pluriportail* avec les parents afin de les aviser de la situation. L'élève reçoit une carte de consignation et, selon le choix de l'enseignant :

- L'élève est suspendu à l'interne. Par conséquent, il est assigné au local d'accueil et il ne peut réintégrer ses cours jusqu'à ce que le travail soit remis, en respectant le délai maximal prévu par l'enseignant. La grille d'évaluation du travail sera ajustée pour prendre en considération le délai supplémentaire accordé à l'élève. \*

OU

- Le travail de l'élève ne sera pas évalué et ce dernier devra se présenter à l'école, en journée pédagogique, pour réaliser un autre travail. \*

\* S'il s'agit d'un travail d'équipe, la même procédure s'applique à tous les membres de l'équipe.

#### **4.8. Tricherie et plagiat**

Si l'élève triche dans une évaluation ou s'il a recours au plagiat pour un travail ou un projet, son résultat n'est pas valide. L'enseignant rencontre l'élève comme le prévoit le Guide d'intervention de l'école. Selon la situation, l'enseignant détermine si l'élève doit reprendre son évaluation (ou son travail), faire une nouvelle évaluation, (ou réaliser un travail compensatoire) afin que l'évaluation de ce dernier reflète réellement ses compétences ou encore, il peut appliquer la politique des travaux non remis. S'il s'agit d'un travail d'équipe, la même politique, s'applique pour tous les membres de l'équipe.

#### **4.9. Expulsion de classe**

L'élève qui se voit expulsé de la classe reçoit une carte de consignation et doit se présenter au local du responsable à l'encadrement. De plus, l'élève devra prendre un rendez-vous avec l'enseignant concerné afin de faire un retour sur les raisons qui ont mené à l'expulsion. L'enseignant communiquera avec le parent pour l'informer de la situation. Enfin, l'élève ne peut réintégrer son cours tant et aussi longtemps que la rencontre avec l'enseignant concerné n'a pas eu lieu.

## 4.10. Reprise d'évaluation

**La reprise d'évaluation est un privilège accordé par l'école. Pour différentes raisons, il est possible que certaines évaluations ne puissent pas être reprises (laboratoire, travaux d'équipe, etc.).**

### a. Reprise d'évaluation en cours d'année scolaire

L'élève qui doit reprendre une ou plusieurs évaluations est responsable de se présenter à sa reprise selon les modalités suivantes :

- **30 minutes d'évaluation ou moins**

L'élève doit se présenter au local 133 de 12 h 30 à 13 h, dès son retour à l'école.

- **Une heure d'évaluation à reprendre**

L'élève doit se présenter au Relais le mardi de 15 h 25 à 16 h 25, dès son retour à l'école.

- **Deux heures d'évaluation à reprendre**

L'élève doit se présenter au Relais le mardi de 15 h 25 à 16 h 25, dès son retour à l'école ainsi que le mardi suivant.

- **Plus de deux heures d'évaluation à reprendre**

L'élève a la responsabilité de voir l'agente à l'encadrement pour planifier son horaire de reprise, et ce, dès son retour à l'école. Dans ce cas, toutes les évaluations doivent être reprises avant le deuxième mardi suivant le retour de l'élève à l'école.

Advenant le cas où l'élève ne se présente pas à sa reprise d'évaluation, une carte de consignation lui sera émise. À ce moment, l'élève ne pourra pas assister à son cours tant et aussi longtemps que la reprise d'évaluation ne sera pas faite (à moins que l'élève présente un billet médical justifiant son absence à sa reprise d'évaluation).

### b. Reprise d'évaluation en fin d'année scolaire

Les parents d'un élève qui doit s'absenter lors des évaluations de fin d'année doivent communiquer avec le secrétariat pédagogique, au 819 378-4833, poste 243.

Si le motif de l'absence est accepté par l'école (mortalité, hospitalisation, maladie ou autre raison majeure), un horaire particulier de reprise sera planifié pour l'élève. Si le motif de l'absence n'est pas accepté par l'école, les évaluations devront être reprises en juillet ou en août et des frais de 85 \$ par évaluation seront exigés. Le bulletin de l'élève demeurera alors provisoire jusqu'à ce que les évaluations aient été reprises et corrigées.

## 5. Code vestimentaire

<b>Uniforme scolaire</b>	
<b>Bas</b>	Collant uni marine, bas unis marine, gris, noirs ou blancs.
<b>Bermuda</b>	Porté à la taille, bords déroulés et cousus.
<b>Veste grise molletonnée Chandail marine col en V Gilet molletonné col rond</b>	Portés en complémentarité des différents modèles de polos.
<b>Cuissard</b>	Porté sous la jupe.
<b>Jupe</b>	Portée avec cuissard en dessous. Portée <u>au plus court</u> à la mi-cuisse.
<b>Pantalon</b>	Porté à la taille, bords déroulés et cousus.
<b>Polo</b>	Porté avec un sous-vêtement discret sous le polo blanc.
<b>Sarraus</b>	<b>Blanc</b> : Pour les sciences, propre et en bon état. <b>Marine</b> : Pour les arts plastiques.
<b>Souliers</b>	Achetés chez l'un des fournisseurs (Chaussures Yellow ou Chaussures Caron)  * <b>Dérogation de souliers</b> : Advenant le cas où les chaussures de la collection ne font pas à l'élève, les fournisseurs s'engagent à trouver des chaussures conformes au code vestimentaire. Le fournisseur vous remettra alors un billet officiel mentionnant l'autorisation de dérogation.
<b>Autres vêtements autorisés (jusqu'au 30 juin 2025)</b>	
<b>Cardigan en tricot avec l'ancien logo</b>	Porté en complémentarité avec les différents modèles de polos.
<b>Chandail rugby Keranna avec l'ancien logo</b> <b>Chemise Keranna</b>	

## Uniforme sportif

Bas de sport  
Espadrilles à semelles non marquantes  
Shorts  
T-shirt à manches courtes ou longues

### Autres vêtements autorisés

Pantalon de la collection UK  
Chandail à capuchon rouge Keranna

\* À l'intérieur de l'école, les élèves peuvent porter la tenue sportive le matin, avant le début des cours, le midi et après les cours en fin d'après-midi.

## Informations complémentaires

<b>Accessoires pour cheveux :</b>	Discrets, laissant le visage dégagé
<b>Bijoux discrets:</b>	Pour toutes les boucles d'oreilles qui ne sont pas portées à l'oreille, il faut choisir un clou d'oreille n'excèdent pas 2 millimètres de diamètre
<b>Cheveux :</b>	Propres, teinte naturelle, laissant les yeux dégagés
<b>Ceinture :</b>	Unie, en cuir blanc ou noir
<b>Couvre-chef :</b>	Interdit à l'intérieur de l'école
<b>Tatouage :</b>	Discret, ne touchant pas au visage, respectant les valeurs de l'école

### 5.1. Application du Code de vie liée au Code vestimentaire (interventions particulières)

#### a. Pour le 1<sup>er</sup> oubli de souliers ou de vêtements

L'élève doit se présenter au local d'accueil afin de se procurer un billet lui permettant de porter ses espadrilles ou son uniforme sportif pour la journée. Si l'élève n'a pas ses espadrilles ou son uniforme sportif, il demeurera au local d'accueil.

#### b. Pour tous les autres oublis par la suite

L'élève doit se présenter au local d'accueil et communiquer avec ses parents pour les informer de la situation. Il retournera en classe seulement quand sa tenue vestimentaire sera conforme.

## 6. Protocole d'action pour contrer l'intimidation (PACI)

Définition de l'intimidation, provenant du ministère de l'Éducation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### Première situation d'intimidation rapportée

- Rencontre entre les élèves concernés ou rencontre individuelle avec le responsable de l'encadrement.
- Suivi possible par le psychoéducateur pour l'élève intimidé.
- Appel aux parents et suivi, si nécessaire.
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### Deuxième situation d'intimidation rapportée

- Rencontre avec l'élève intimidateur et appel aux parents par le responsable de l'encadrement.
- Fiche de réflexion.
- Choix d'une forme de réparation envers l'intimidé.
- Communication avec les responsables concernés (membres du personnel).
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### Troisième situation d'intimidation rapportée

- Rencontre avec l'élève intimidateur et appel aux parents par la direction à la réussite éducative.
- Suspension externe d'une journée pour l'élève intimidateur.
- Au retour, rencontre entre l'intimidateur, ses parents et la direction à la réussite éducative avec signature d'un contrat d'engagement.
- Choix d'une forme de réparation envers l'intimidé.
- Communication avec les responsables concernés (membres du personnel).
- Consignation de l'événement et des rencontres sur *Pluriportail*.

### Quatrième situation d'intimidation rapportée

- Référence du dossier à la direction générale et possibilité d'un renvoi définitif de l'école.
- Suspension externe de trois jours pour l'élève intimidateur.
- Au retour, rencontre entre les parents, l'élève intimidateur et la direction générale pour l'étude du dossier et les actions à privilégier.
- Référence possible à l'organisme de justice alternative « Équijustice » pour l'élève et ses parents.

**Note** : Bien que cette procédure s'adresse davantage aux élèves intimidateurs, l'élève intimidé ainsi que ses parents pourront bénéficier de l'aide du service de psychoéducation tout au long des étapes subséquentes, s'il y a lieu.

## 7. Procédure d'aide concertée en toxicomanie (PACT)

À Keranna, la possession, la consommation et la vente de drogues et d'alcool, c'est TOLÉRANCE ZÉRO!

Tout doute, observation ou information concernant la possession, la consommation ou la vente d'alcool ou de drogue est référé en premier lieu au service d'encadrement de Keranna.

### **Doute de consommation, de possession d'objet(s) de consommation ou de possession de drogues ou d'alcool**

- Rencontre de l'élève par le responsable de l'encadrement.
- Transmission d'informations à la direction à la réussite éducative.
- Fouille des effets personnels et du casier.
- Appel aux parents par la direction à la réussite éducative.
- Retour à la maison si l'élève est sous l'effet de la drogue ou de l'alcool (voir point 3).
- Consignation sur *Pluriportail* et communication interne avec les membres du personnel concernés.

### **Possession d'objet(s) de consommation**

- Si l'objet ne contient pas de substance illicite :
  - Saisie de l'objet et destruction dans les plus brefs délais par le responsable de l'encadrement.
  - Appel aux parents par la direction à la réussite éducative.
  - Consignation sur *Pluriportail* et communication interne avec les membres du personnel concernés.
- Si l'objet contient une quantité de substance illicite (voir point 3).

### **Possession ou consommation de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités (fouille concluante ou doute de consommation confirmé)**

- Saisie de la substance illicite ou des objets de consommation par la direction à la réussite éducative.
- Référence aux autorités policières (drogue seulement; si alcool : intervention directe auprès des parents).
- Appel et rencontre avec les parents, suspension externe de trois jours avec travail de réflexion.
- Au retour : signature d'un contrat d'engagement entre l'élève, les parents et la direction à la réussite éducative.
- Obligation de consulter l'intervenant en prévention des dépendances (ActionTox).
- Si la situation se déroule lors d'une activité à l'extérieur de l'école, l'accompagnateur responsable communique avec la direction à la réussite éducative qui lui indiquera la marche à suivre.
- Consignation sur *Pluriportail* (Protocole PACT).

## **Vente de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités**

**(fouille concluante ou doute de consommation confirmé)**

- Saisie de la substance illicite.
- Référence aux autorités policières, transfert du dossier à la direction générale pour l'étude du dossier.
- Rencontre avec les parents.
- Suspension externe pour une durée indéterminée avec possibilité d'un renvoi définitif de l'école.
- Référence à une ressource d'aide à l'externe.

Les responsables ont le droit et le devoir de pratiquer une fouille des effets personnels de l'élève (vêtements et autres effets personnels, casier, etc.) lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire que ce dernier est en possession d'objets de consommation, d'alcool ou de drogues.

De plus, l'élève est informé que des fouilles de son casier et de ses effets personnels seront effectuées discrètement et de façon aléatoire possiblement durant l'année en cours par le service d'encadrement de l'école.

Tout au long de son parcours au secondaire, toute récidive à la suite des situations mentionnées ci-dessus entraîne une gradation des mesures disciplinaires.

Aussi, la direction peut prendre toutes autres mesures qu'elle juge appropriées compte tenu de son évaluation de la situation, telle que l'exclusion pour des sorties éducatives et les activités parascolaires et sportives.

Les élèves concernés par le point « Possession ou consommation de drogues ou d'alcool sur les lieux de l'école ou lors des sorties et des activités » doivent signer un contrat d'entente à chaque début d'année scolaire, et ce, tout au long de leur secondaire.

## 8. Conseils pour réussir

<b>Les quatre clés de la réussite scolaire</b>	<b>Être en santé</b>	
	<u><b>Au plan physique</b></u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'alimenter correctement</li> <li>▪ Dormir suffisamment</li> </ul>	<u><b>Au plan psychologique</b></u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler son stress</li> <li>▪ Se sentir en sécurité</li> <li>▪ Avoir confiance en soi</li> <li>▪ Avoir confiance en ceux qui m'entourent</li> </ul>
	<b>Participer en classe</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le travail exigé</li> <li>▪ Interroger l'enseignant</li> <li>▪ Prendre des notes</li> <li>▪ Être attentif</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses faiblesses</li> <li>▪ Utiliser ses mesures d'aide</li> </ul>	
	<b>Maîtriser et utiliser ses apprentissages précédents</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méthodes de travail</li> <li>▪ Connaissances</li> </ul>	
<b>Travailler à la maison</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer ses devoirs</li> <li>▪ Réviser les savoirs abordés en classe</li> <li>▪ Se préparer aux évaluations</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Choisir un lieu adéquat</li> <li>– Connaître et exercer diverses techniques d'étude</li> <li>– Organiser son temps (ordre, durée, fréquence)</li> </ul>

## 9. Sanction des études

Pour obtenir les unités rattachées à une discipline, l'élève doit obtenir au moins 60 % dans ladite discipline au dernier bulletin de l'année scolaire.

Pour les élèves, le régime de sanction des études secondaires prévoit des normes très précises pour être diplômés et obtenir leur *Diplôme d'études secondaires* :

- En vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, il n'y a pas de cumul d'unités en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire.
- Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève doit accumuler un minimum de 54 unités en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de 5<sup>e</sup> secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

Niveau	Matière	Nombre d'unités
4 <sup>e</sup> secondaire	Arts	2
	Histoire du Québec et du Canada	4
	Mathématique	4
	Science et technologie	4
5 <sup>e</sup> secondaire	Anglais	4
	Éthique et culture religieuse <b>OU</b> Éducation physique et à la santé	2
	Français	6

L'élève de 5<sup>e</sup> secondaire ne peut pas conclure qu'il a réussi les cours énumérés précédemment tant qu'il n'a pas reçu son relevé de notes du ministère de l'Éducation (posté à partir de la mi-juillet).

Par ailleurs, les élèves qui désirent poursuivre leurs études au collégial devront s'informer des conditions d'admission de leur programme respectif.

## 10. Activités, sorties et voyages de niveau

### 10.1 Informations

- Toute activité, sortie ou voyage de niveau doit avoir un taux de participation de 75 %. S'il n'est pas atteint, une journée de classe ordinaire aura lieu.
- En début de chaque année, les parents doivent autoriser la participation de leur enfant à toutes les sorties qui n'impliquent aucuns frais.
- Les élèves ne participant pas à la sortie ou au voyage doivent demeurer à la maison, sous la responsabilité des parents.
- Pour les sorties nécessitant un paiement, aucune inscription n'est acceptée après la date limite mentionnée dans le formulaire d'inscription.
- Les paiements par chèque pour les sorties ou les voyages sont toujours libellés au nom de « Institut Secondaire Keranna ».
- Aucun remboursement n'est effectué suivant la date limite d'inscription et la formation du groupe à moins que l'école annule elle-même la sortie ou le voyage.
- En cas d'annulation d'une sortie ou d'un voyage, un message sera transmis par *Pluriportail* la veille et le matin même de l'événement. Il en sera de même que pour aviser des retards possibles lors des différentes activités.
- Le départ et l'arrivée des autobus lors d'une sortie ou d'un voyage se font toujours dans le stationnement de Keranna, sauf pour la « Journée sportive ».
- Les sorties et les voyages incluent une assurance accident, médicament et voyage pour tous les élèves.
- Concernant les voyages d'envergure; des rencontres d'informations sont prévues et des documents explicatifs sont remis lors des inscriptions et tout au long du processus.

## 10.2 Politique de transport des élèves lors des activités, des sorties et des voyages

Comme Keranna assume sa responsabilité de surveillance et de sécurité auprès de ses élèves lors des activités, sorties et voyages à l'extérieur de l'école, la mesure suivante a été mise en place dans le but de faciliter l'encadrement de ceux-ci : lors d'une activité, d'une sortie ou d'un voyage organisé par l'école, les élèves de tous les niveaux embarquent et débarquent de l'autobus à Keranna.

Aucun autre véhicule ne peut être utilisé pour se rendre ou revenir de l'activité. Tous les élèves doivent obligatoirement utiliser le transport organisé par l'école.

Toutefois, nous acceptons qu'une personne autorisée par un parent puisse prendre un enfant à la fin d'une journée d'activités sur les lieux de celle-ci. Pour ce faire, un avis écrit doit être acheminé à l'avance au responsable de l'activité en mentionnant qui viendra chercher l'élève ainsi que les raisons du départ, et ce, dûment signé par le parent.

Si le groupe est prêt pour son retour à Keranna et que la personne qui doit venir chercher l'élève en question ne s'est pas présentée à l'heure convenue, l'enfant sera de retour par autobus avec les autres élèves.

Aucune entente de dernière minute ne sera acceptée.

## 10.3 Retard des parents lors des activités, des sorties et des voyages

Au retour des activités, des sorties ou des voyages offerts par Keranna en dehors des heures de classe, comme les élèves sont sous notre responsabilité, les membres du personnel accompagnateurs se doivent d'attendre que tous les parents soient venus chercher leur(s) enfant(s) avant de partir.

Les parents sont donc priés de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure annoncée dans la lettre d'information. Cette heure fera office d'heure officielle si l'autobus arrive avant l'heure prévue.

Par conséquent, veuillez noter que si un parent vient chercher son enfant en retard, des frais pourraient être chargés au parent répondant, soit :

**30 \$** pour un retard de 30 à 60 minutes

**60 \$** pour un retard de plus d'une heure

## 11. Cafétéria

Le service de cafétéria de notre école est maintenant confié au Groupe Compass, qui propose une nourriture saine de haute qualité et un menu en constante évolution avec une influence multiculturelle et résolument locale.

Dès 7 h 30, il est possible de se procurer des déjeuners à la cafétéria ainsi que des collations, lors des pauses de l'avant-midi.

Visitez notre site Internet afin d'y retrouver le menu, la liste de prix, les modes de paiement acceptés ainsi que plusieurs autres informations.



## 12. Protecteur national de l'élève

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national  
de l'élève

Québec 



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



### COMMENT PORTER PLAINE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

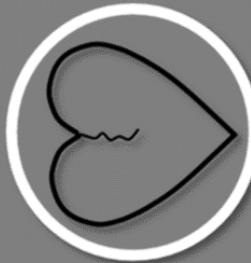
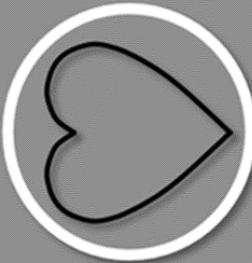
- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

### Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

# LES FEUX DE l'amour

PRÉVENIR LES VIOLENCES  
DANS LES RELATIONS AMOUREUSES

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TE MENACE DE SE SUICIDER, DE S'EN PRENDRE À TOI, DE PARTAGER DU CONTENU INTIME</li> <li>- TE TOUCHE OU T'OBLIGE D'AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES SANS TON CONSENTEMENT</li> <li>- TE POUSSE, TE FRAPPE, TE SERRE LES BRAS</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- T'ISOLE DE TA FAMILLE, DE TES AMIS</li> <li>- TE HARCÈLE, TE SURVEILLE, T'INTIMIDE</li> <li>- TE FAIT PEUR, TE FAIT CRAINDRE DE SES RÉACTIONS</li> <li>- TE FAIT VIVRE UN SENTIMENT DE HONTE</li> </ul>		<p>TU VIS DE LA VIOLENCE, DEMANDE DE L'AIDE!</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TE FAIT DU CHANTAGE, TE MET DE LA PRESSION</li> <li>- TE PÊTE UNE COCHE</li> <li>- TE REND RESPONSABLE DE TOUT ET DE RIEN</li> <li>- T'IGNORE</li> </ul>	<p>GARDE L'ŒIL OUVERT, QUESTIONNE-TOI!</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CONFIANCE ET HONNÊTÉTÉ L'UN ENVERS L'AUTRE</li> <li>- RESPECT DE VOS DÉCISIONS, VOS DÉSIRS, VOS GOÛTS, VOS VIES SOCIALES</li> <li>- BONNE COMMUNICATION</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- RESTER SOI-MÊME, ÊTRE LIBRE</li> <li>- PRÉSERVER VOS INTIMITÉS</li> <li>- TRAITE L'AUTRE COMME TON ÉGAL</li> <li>- SE SENTIR EN SÉCURITÉ DANS LA RELATION</li> </ul>		<p>RELATION SAINE, C'EST ÇA L'AMOUR!</p>



Urgence 9-1-1 | 819-691-2929

**ACCORD MAURICIE** | 819-693-5264 | **Connivence** violence conjugale | 819-379-1011 | **LE FAR** 819-378-2990

## 13. Services d'aide et de références

### Gratuits et confidentiels

<b>Tel-jeunes</b> <a href="http://www.teljeunes.com">www.teljeunes.com</a>	1 800 263-2266 514 600-1002 (par texto)
<b>Jeunesse j'écoute</b> <a href="http://www.jeunessejecoute.ca">www.jeunessejecoute.ca</a>	1 800 668-6868
<b>Centre de prévention du suicide Accalmie</b> <a href="http://www.preventiondusuicide.com">www.preventiondusuicide.com</a>	988 1 866 277-3553
<b>Info-social</b> (24 h sur 24 h)	811, poste 2
<b>Action Toxicomanie</b>	1 866 673-8837
<b>Drogues aide et référence</b>	1 800 265-2626
<b>Jeu : aide et référence</b> <a href="http://www.jeu-aidereference.qc.ca">www.jeu-aidereference.qc.ca</a>	1 800 461-0140
<b>CALACS</b> (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) <a href="http://www.calacs-tr.org">www.calacs-tr.org</a>	819 373-1232
<b>Clinique de santé sexuelle du CIUSS MCQ</b>	819 370-2100, poste 42401
<b>Protection de la jeunesse</b>	1 800 567-8520, poste 3
<b>ANEB Ados</b> (Anorexie et boulimie Québec) <a href="http://Anebados.com">Anebados.com</a>	1 800 630-0907
<b>Interligne</b> (Diversité sexuelle et de genre) <a href="mailto:aide@interligne.co">aide@interligne.co</a>	1 888 505-1010
<b>Équijustice</b> (justice alternative) <a href="http://www.equijustice.ca">www.equijustice.ca</a>	819 372-9913
<b>ÉDUCALOI</b> (Tout sur la loi) <a href="http://www.educaloi.qc.ca">www.educaloi.qc.ca</a>	
<b>Allô prof</b> <a href="http://www.alloprof.qc.ca">www.alloprof.qc.ca</a>	